



1 journée - (durée : 7 heures) tous les 24 mois

Pré-requis

Etre titulaire du certificat S.S.T.

Objectif

☞ La formation de **Maintien et d'Actualisation des Compétences** a pour but de maintenir les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voire supérieur à celui de sa formation initiale. Les formations de Maintien et d'Actualisation des Compétences ont lieu tous les 24 mois maximum.

Contenu

La formation comprend :

- une évaluation à partir d'un accident du travail simulé permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST
- une partie consacrée à la révision des gestes d'urgence
- une partie consacrée à l'actualisation de la formation :
 - aux risques de l'entreprise ou de l'établissement
 - aux modifications du programme

La formation est dispensée au minimum par un formateur SST, habilité pour la formation et le Maintien et Actualisation des Compétences des SST, à jour de son Maintien et Actualisation des Compétences de formateur SST.

Le non-respect de l'obligation de formation de Maintien et d'Actualisation des Compétences fait perdre la certification SST. Afin d'être de nouveau certifié, il devra valider ses compétences lors d'une session de formation de Maintien et d'Actualisation des Compétences.

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnus au titre de Sauveteur Secouriste du Travail.